



En exercice : 58

Présents : 42

Votants : 49

Séance du 28 avril 2025

Le Vingt-huit Avril Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 22 avril 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire

Excusé

Excusé, DALIFARD Alexia, titulaires

GAUBERT Jean-Eudes, titulaire

/

Excusé

TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COUËFFÉ Dominique, titulaire

LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,

MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires

Excusé

DE GUEBRIANT Bertrand, /, Philippe GUIARD, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

HINCELIN Marie-Noëlle, **Excusée**, titulaires

GOHIER Odile, titulaire

/

/

TESSIER Jean-Pierre, titulaire

LECOT Gérard, titulaire

CHADELAUD Gaétan, titulaire

JULIOT Thierry, titulaire

DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

BRÉHIN Colette, titulaire

CHANCEREL Philippe, titulaire,

/

Excusée, CHAMARET Richard, titulaires

GENDRY Daniel, titulaire

RESTIF Vincent, titulaire

Excusé, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENNAIS Norbert, **Excusé**, titulaires

/

/

PENE Loïc, /, titulaires

GAUCHER Olivier, titulaire

Excusé

GILLES Pierrick, titulaire

BEUCHER Clément, titulaire

GUINEHEUX Dominique, titulaire

BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : Pascale GARBE (Méral), Aristide BOURBON (Saint Martin du Limet), Jackie VALLEE (Chérancé), Nadine MARTIN – FERRE (Athée), Maxime CHAUVIN (Ballots), Philippe PELLUAU (Renazé), Laurent LEFEVRE (Quelaines Saint Gault), Géraldine BANNIER (Courbeville), Catherine DESHOMMES (Cuillé), Jackie VALLEE (Chérancé).

Étaient absents :

Vanessa SORIEUX (Brains Sur Les Marches), Benoit HAMARD (Craon), Jérôme BASLE (Fontaine Couverte), Christian BERSON, Alain BAHIER, Béatrice BARBE (Senonnes), Yannick CLAVREUL (Simplé), Vincent GUILLET (Saint Aignan sur Roe).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT

Nadine MARTIN-FÉRIÉ donne pouvoir à Marie-Christine DE PONFARCY

Maxime CHAUVIN a donné pouvoir à Alexia DALIFARD

Laurent LEFEVRE a donné pouvoir à Hugues GENDRY

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

Secrétaire de Séance : Élu M. GAULTIER Patrick, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-04/98 : SANTÉ

Séance du : 28 avril 2025

OBJET 2025-04/98 : SANTÉ

CONFÉRENCE DES ÉLUS SANTÉ DE LA MAYENNE – CHARTE DE COOPÉRATION ET NON CONCURRENCE ENTRE LES TERRITOIRES MAYENNAIS POUR L'ACCUEIL DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ – Annexe

M. **Philippe GUIARD**, Vice-président en charge de la Santé et du Centre intercommunal d'action sociale, rappelle que l'offre de soins et l'accès aux soins sont de plus en plus partagés de tension. La capacité pour les usagers de recourir aisément à un professionnel de santé s'est réduite au fil des années. Le CD53 souhaite pouvoir capitaliser sur les structures locales (Maisons de santé pluridisciplinaires, Pôles de santé, Equipes de soins primaires, Centres de santé et Communautés professionnelles territoriales de santé), afin de déployer des actions partagées.

Indispensable au vu du contexte, cette coopération ne doit pas se faire au détriment de la loyauté envers les autres collectivités. La concurrence sur l'offre de soins n'est pas sans conséquences, à commencer par une perte de confiance des acteurs lésés et la difficulté de mettre en œuvre des programmes d'attractivité concertés.

C'est pourquoi, la Conférence des Elus Santé de la Mayenne propose une « charte de coopération et de non-concurrence entre les territoires mayennais pour l'accueil des professionnels de santé ». Les signataires de cette charte s'engagent à la transparence, au bon partage des informations, à la loyauté dans le déploiement de dispositifs d'attractivité et l'action concertée entre les acteurs locaux mayennais.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré :

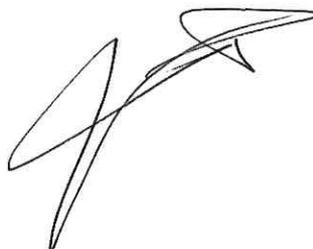
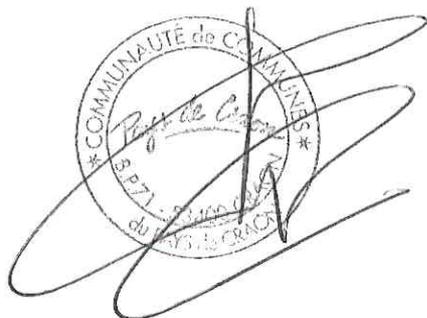
A l'unanimité (49 VOTANTS)

- ⇒ **VALIDE** l'engagement du Pays de Craon à la charte de coopération et de non-concurrence entre les territoires mayennais pour l'accueil des professionnels de santé ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à signer cette charte ainsi que toutes pièces afférentes.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 28 avril 2025*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,
Patrick GAULTIER*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20250428-2025_04_98-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2025

Publication : 15/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

